



ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JUIN 2019

RAPPORT DE GESTION 2018



Avenue Reine Astrid, 131
4900 SPA

Organes de gestion et de contrôle

Associés :

Ville de Spa	Commune de Pepinster
Ville de Verviers	Commune de Welkenraedt
Commune de Dison	C.P.A.S. de Spa
Commune de Jalhay	C.P.A.S. de Limbourg
Commune de Limbourg	Fondation privée - Réseau Solidaris

Conseil d'Administration :

Joseph HOUSSA (jusqu'au 03 décembre 2018)	Président
Sophie DELETTRE (21 décembre 2018)	Présidente
Yvan YLIEFF	Vice-président
Pierre ANNET (jusqu'au 16 mai 2018)	
Georges BEAUJEAN (16 mai 2018)	
Bruno BERRENDORF	
Nathalie BERTHOLET (jusqu'au 06 janvier 2019)	
Pierre BRAY (jusqu'au 03 décembre 2018)	
Philippe DECHESNE (jusqu'au 06 janvier 2019)	
Mélanie DEFAAZ (25 février 2019)	
Maxim DEGEY (21/02/2018)	
Valérie DEJARDIN	
Carine FAGNANT	
Yoann FREDERIC (21 décembre 2018)	
Francine HENROTTE - BRACH (jusqu'au 03 décembre 2018)	
Dimitri HOUSSA	
Bernard JURION (21 décembre 2018)	
Luc MARECHAL (jusqu'au 03 décembre 2018)	
Claude ORBAN	
Vincent PIRONNET	
Thierry POLIS (19 décembre 2018)	
Raoul RADERMECKER	
Nicolas TEFNIN (25 février 2019)	

Avec voix consultative :

Bernard RIBOURDOUILLE Directeur général

Comité de rémunération :

Joseph HOUSSA (jusqu'au 03 décembre 2018)	Président
Philippe DECHESNE	
Valérie DEJARDIN	
Luc MARECHAL	
Claude ORBAN	

Commissaire :

SCRL BDO Réviseur d'Entreprises, représentée par Ch. COLSON

RAPPORT DE GESTION 2018

C'est avec une émotion certaine que le Conseil d'administration tient à remercier et saluer Monsieur Joseph HOUSSA pour avoir assuré la fonction de Président depuis la création de l'Intercommunale, soit depuis 1995. Le Conseil d'administration souhaite particulièrement pouvoir continuer à bénéficier de son expérience.

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement les membres du personnel de l'Intercommunale pour la qualité des services rendus aux résidents durant cette année.

Durant l'année 2018, la capacité d'hébergement de l'Intercommunale est restée inchangée, à savoir :

	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de convalescence	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50	11	5	234
Site Léon d'Andrimont	31		63	10		6	5	115
Site Philippe Wathelet	44		31					75
Total	108	40	181	18	50	17	10	424

L'Intercommunale est active dans le secteur médico-social. Le premier rôle de l'Intercommunale est d'offrir au Public, plus particulièrement aux Personnes âgées, un hébergement de qualité à un coût raisonnable, mais également une qualité d'emploi aux membres du personnel.

Un rôle complémentaire de l'Intercommunale est de mutualiser les moyens humains et financiers afin que chaque établissement puisse bénéficier de cette mise en commun. Cette mutualisation des moyens permettra dans les années à venir, la construction de nouveaux établissements sur les Communes de Spa, Limbourg, Stoumont et Trois-Ponts.

Cette mutualisation des moyens permet d'éviter au mieux une explosion du prix de l'hébergement à charge du Résident. Pour rappel, lors de la mise en activité de la Résidence Léon

d'Andrimont, le prix d'hébergement a été maintenu pour les nouvelles chambres. Les « anciennes » chambres ont bénéficié d'une diminution de prix.

A ce jour, les prix journaliers d'hébergement en MR-MRS sont les suivants :

Centre d'Accueil "Les Heures Claires"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit/WC/douche	43,02 €	40,54 €
Chambre à 2 lits/WC/douche	39,88 €	37,40 €
Chambre commune	36,78 €	34,30 €

Résidence "Léon d'Andrimont"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit ancien bâtiment	42,62 €	40,14 €
Chambre à 2 lits ancien bâtiment	35,06 €	32,58 €
Chambre à 1 lit nouveau bâtiment	45,31 €	42,83 €
Chambre à 2 lits nouveau bâtiment	37,74 €	35,26 €

Résidence "Philippe Wathelet"	Tarif	Réduction*
Chambre individuelle	43,04 €	40,56 €
Chambre double	41,15 €	38,67 €
Chambre à 3 lits	40,32 €	37,84 €

* Réduction pour les Communes de l'Intercommunale (Spa - Limbourg - Dison - Verviers - Jalhay - Pépinster - Welkenraedt)

Le travail réalisé par chaque membre du personnel, chaque jour, permet aux Résidents de bénéficier d'un encadrement de qualité, dans des établissements adaptés et à un prix raisonnable.

Le compte de résultat de l'Intercommunale pour l'année 2018 prend notamment en compte la charge d'intérêt pour l'emprunt relatif aux constructions de 39 logements en Résidence-Services à Spa et 44 logements en Résidence-Services à Limbourg. Cette charge d'intérêts, d'un montant de 211.288,19 € n'a pas de contrepartie en matière de chiffre d'affaire, pour l'année 2018.

En tenant compte de cet élément, ainsi que de la reprise de provision pour la charge d'intérêts liée à l'emprunt relatif à la construction de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont, (50.314,81 €), l'activité propre de l'Intercommunale dégage un léger boni de 66.253,39 €.

Durant l'année 2018, sont survenus les évènements suivants :

Construction de 83 logements en Résidence-Services sur les Communes de Spa et Limbourg

Les travaux relatifs à la phase de demande de permis, se sont poursuivis, en collaboration avec les auteurs de projets, les services urbanistiques des Communes ainsi que la DGO5. En date du 20 mars 2019, l'Intercommunale a réceptionné le « permis unique » pour la construction des 39 logements en Résidence-Services pour Spa.

Un seul marché public de construction, à deux lots, sera lancé dans le courant de l'année 2019. Les travaux devraient commencer début 2020.

La rédaction du cahier spécial des charges se poursuit, avec les auteurs de projets. Le cahier spécial des charges devrait être approuvé par le Conseil d'administration du mois de mai 2019.

Projet informatique - logiciel de gestion de maison de repos

L'année 2018 a été la confirmation que l'usage du logiciel propre de gestion de maison de repos fonctionne. Le développement de la partie « soins infirmiers » est toujours en cours.

Toutefois, il a été constaté la dépendance à l'égard d'une société privée, par rapport au système d'appel-personne. Dès lors, un projet de réalisation de notre propre système d'appel-personne a débuté. Celui-ci utilisera la technologie « Web ». Cette technologie permet au logiciel de fonctionner sur toutes les plateformes numériques (Pc tour - Pc portable - écran sensitif en chambre - smartphone).

Transfert de la gestion de la Résidence Philippe Wathelet

Durant l'année 2018, l'Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires » a mis en œuvre différentes mesures pour la Résidence Philippe Wathelet, à savoir

- La mise aux normes de l'établissement, notamment en matière de chambres à 1 et 2 lits, afin de maintenir l'hébergement des Résidents et l'emploi au sein de l'établissement, au-delà du 31 décembre 2017 et ce, jusqu'à la mise en activité de la nouvelle maison de repos. Ces travaux trouvent leur épilogue au début 2019, par la pose des portes des chambres. Le coût à charge de l'Intercommunale est de 68.885,16 € (matériaux : 9.000,90 € et main d'œuvre : 59.884,26 €)
- La mise en conformité de la détection incendie ;
- La mise en conformité de l'ouverture des sorties de secours en cas d'alerte incendie.

Il convient de préciser que l'Intercommunale du CHR Verviers, propriétaire du site, a pris en charge le coût des deux mises en conformité ainsi que des portes coupe-feux des chambres.

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 222,2 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2018 (219,9 en 2017 - 189,3 en 2016). En l'absence de modification structurelle de l'Intercommunale, il est compréhensible que les ETP soient similaires.

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 3.332 heures pour 2018 (1.863,17 heures en 2017 et 1.526,5 heures en 2016) soit une augmentation de 1.469 heures. L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 102.825,83 € (64.882,12 € en 2017 - 50.635,43 € en 2016 - 34.202,82 € en 2015). Il s'agit des coûts externes et charges salariales internes.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti a légèrement augmenté à 3,03% en 2018 (2,80% en 2017 - 2,89% en 2016). Néanmoins, celui-ci est très satisfaisant par rapport au secteur d'activité. Le taux d'absentéisme global a légèrement augmenté durant l'année 2018, passant de 9,18% à 10,01%. Ceci est la conséquence de maladies graves, de longue durée.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti suit l'évolution suivante :

Année	Taux	Année	Taux
2009	2,55%	2014	3,06%
2010	3,13%	2015	2,87%
2011	2,99%	2016	2,89%
2012	2,82%	2017	2,80%
2013	2,97%	2018	3,03%

L'évolution suivante est constatée (Coût hors autres frais du personnel et provisions sociales) :

Année	ETP moyen annuel	Brut Onss	Onss patronale	Taux Moyen en %	Coût total hors autres frais du personnel et provisions sociales	Coût moyen par ETP
2010	145,6	5.047.617,56 €	988.882,43 €	19,59%	6.036.499,99 €	41.459,48 €
2011	147,3	5.226.562,64 €	1.035.961,42 €	19,82%	6.262.524,06 €	42.515,44 €
2012	151,6	5.450.742,97 €	1.084.126,63 €	19,89%	6.534.869,60 €	43.106,00 €
2013	152,5	5.720.205,91 €	1.113.657,52 €	19,47%	6.833.863,43 €	44.812,22 €
2014	160,6	5.947.187,06 €	1.130.517,60 €	19,01%	7.077.704,66 €	44.070,39 €
2015	175,6	6.292.153,30 €	1.177.721,95 €	18,71%	7.469.875,25 €	42.466,60 €
2016	189,3	6.723.527,82 €	1.305.067,50 €	19,41%	8.028.595,32 €	42.412,02 €
2017	219,9	7.691.036,23 €	1.729.291,13 €	22,48%	9.420.327,36 €	42.839,14 €
2018	222,2	8.158.084,33 €	1.759.104,32 €	21,56%	9.917.188,65 €	44.631,81 €
Evolution 2010/2018	76,6	3.110.466,77 €	770.221,89 €	1,97%	3.880.688,66 €	3.172,33 €

En matière d'octroi d'avantages financiers liés aux charges du personnel et non financés par le système de soins de santé (INAMI devenu AViQ) :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Application des 101%	103.213,93 €	77.359,41 €	75.313,28 €	72.852,06 €	71.074,02 €	69.435,20 €
Surcoût Echelle B3	36.267,82 €	57.967,98 €	57.967,98 €	66.444,84 €	59.833,26 €	55.023,36 €
Surcoût Echelle D3	60.959,93 €	58.268,15 €	58.268,15 €	52.294,49 €	68.271,34 €	42.857,99 €
Surcoût nominations	123.553,00 €	136.993,09 €	79.132,33 €	119.528,55 €	42.927,28 €	- €
Total	323.994,68 €	330.588,63 €	270.681,74 €	311.119,94 €	242.105,90 €	167.316,55 €

Commentaire sur le bilan :

Le bilan présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Les fonds propres clôturent à 16.261 K€ ce qui équivaut à 46 % du pied de bilan. Ce ratio de solvabilité demeure conséquent et est à mettre en relation avec l'importante capitalisation de l'intercommunale ;
- La trésorerie de l'intercommunale clôture à 11.043 M€ contre 11.479 K€ (- 436 K€) au terme de l'exercice précédent.

Commentaires sur le résultat

Le résultat de l'exercice 2018, en mali pour un montant de 176.558,47 € (hors prélèvement sur les réserves constituées antérieurement pour charge d'emprunt), est principalement la conséquence de deux éléments, à savoir :

- 1) Charge d'intérêts relative à la construction de 83 logements en Résidence-Services sur les sites de Spa et Limbourg

La charge d'intérêts est d'un montant de 211.288,19 €. Ce montant est entièrement pris en charge dans les comptes de l'Intercommunale et ce, sans le chiffre d'affaire y relatif.

- 2) La mise en conformité des chambres de la Résidence Philippe Wathelet engendre un coût unique de 68.885,16 € se répartissant de la manière suivante :

- Matériaux : 9.000,90 €
- Main d'œuvre : 59.884,26 € (contrat de travail)

Le total de ces deux éléments impacte le résultat de manière négative à concurrence de 280.173,35 €.

Dès lors, toute chose restant égale (cfr risques et incertitudes), et compte tenu de la reprise de la provision relative à la charge d'intérêts pour la construction de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont (50.314,81 €), l'activité propre de l'Intercommunale génère un équilibre financier.

En dépit de la perte de l'exercice (- 177 k€), au vu de la structure financière et du niveau de liquidités, la situation financière de l'intercommunale au 31/12/2018 peut être qualifiée de saine.

En matière de gestion du personnel, il convient de rappeler que l'Intercommunale a nommé 23 agents en date du 1^{er} décembre 2016 et octroi les rémunérations à 101%

Le Conseil d'administration souhaite une gestion rigoureuse tout en poursuivant les investissements nécessaires à la continuité de l'activité de l'Intercommunale à long terme. Ces investissements sont indispensables afin d'augmenter la qualité de la prise en charge de nos séniors.

Le Conseil d'Administration.

Comptes de résultat 2018

<u>1. CHARGES</u>	Spa	Limbourg	Borgoumont	Global
-	2018	2018	2018	2018
<u>1.1. Fournitures</u>				
601 Produits et Matériel Médicaux	103.366,15	20.737,42	10.988,08	135.091,65
602 Fournitures Diverses	799,88	267,95	32,29	1.100,12
603 Produits et Fournitures Entretien	42.718,98	16.804,32	9.492,46	69.015,76
604 Denrées et Fournitures Cuisine.	391.884,39	193.547,05	266.511,98	851.943,42
605 Linge / Literie	68.878,29	36.664,21	30.207,85	135.750,35
Total Fournitures	607.647,69	268.020,95	317.232,66	1.192.901,30
<u>1.2. Services</u>				
610 Locations et Charges Locatives	33.499,45	12.862,52	11.447,37	57.809,34
611 Entretien et Réparations	129.999,19	49.553,77	163.569,24	283.237,94
612 Fournitures Faites à l'Entreprise	332.475,16	157.727,39	95.705,85	585.908,40
613 Services Extérieurs - Rétributions de Tiers	127.947,17	41.129,73	59.702,65	228.779,55
614 Assurances non relatives au Personnel	30.188,17	6.811,25	7.134,38	44.133,80
615 Frais Généraux Divers	35.122,41	10.792,86	8.354,92	54.270,19
616 Transports par Tiers	40.792,56	18.104,50	16.918,51	75.815,57
617 Intérimaires et Personnes Mises à Disposition.		160.866,12	716.035,53	600.026,31
618 Rémun Administrateurs - Hono. Coordinateur	29.343,92	9.668,15	11.927,69	50.939,76
619 Débours Refacturés(Comms Médecins déduites)	133.409,76	49.207,63	43.746,15	226.363,54
Total Services	892.777,79	516.723,92	1.134.542,29	2.207.284,40
<u>1.3. Charges salariales</u>				
620 Rémunérations brutes	5.145.978,40	1.891.785,44	1.120.320,49	8.158.084,33
621 Charges patronales	1.022.236,80	431.830,16	305.037,36	1.759.104,32
623 Autres frais personnel	215.955,45	120.623,34	50.273,26	386.852,05
624 Frais Maladies Professionnelles (voir 743)				
Total Charges salariales	6.384.170,65	2.444.238,94	1.475.631,11	10.304.040,70
<u>1.4. Amortissements</u>				
630 Amortissements	703.714,24	509.905,58	32.948,50	1.246.568,32
634 Réd. valeur s/créances	-4.675,33	-3.097,26		-7.772,59
Total Amort. Réd. Val. Prv.	699.038,91	506.808,32	32.948,50	1.238.795,73
<u>1.5. Autres charges</u>				
640-642 Charges fiscales+ Autres Charges	1.726,46	1.693,69	1.561,98	4.982,13
643 Charges diverses	2.631,33		25.718,89	28.350,22
Total Autres charges	4.357,79	1.693,69	27.280,87	33.332,35
<u>1.6. Charges Financières</u>				
650 à 657 Charges financ.	153.013,27	163.931,98	97,47	317.042,72
Total Charges financières	153.013,27	163.931,98	97,47	317.042,72
TOTAL CHARGES	8.741.006,10	3.901.417,80	2.987.732,90	15.293.397,20

<u>2. PRODUITS</u>	Spa 2018	Limbourg 2018	Borgoumont 2018	Réalisé 2018
<u>2.1. Chiffre d'affaires</u>				
700 Prix hébergement MR/MRS	2.224.424,27	1.484.048,66	996.801,53	4.705.274,46
700 Prix hébergement CONVA Résidents	941.762,50			941.762,50
700 Prix hébergement CONVA Mutuelles				
701 Loyers Résidences Services	119.565,85	66.337,19		185.903,04
702 Soins Infirmiers Convalescence	155.667,10			155.667,10
703 Forfaits INAMI	3.238.824,01	1.451.330,19	1.573.088,39	6.263.242,59
703 Inami 3ème volet	388.254,89	169.132,33	144.134,45	701.521,67
703 Aménag fin de carrière	190.457,02	90.423,68	103.505,60	384.386,30
703 Accord social santé 2013				
704 Produits Accessoires	90.327,90	12.721,10	4.698,34	107.747,34
709 Débours Refacturés	142.715,12	47.420,78	43.981,58	234.117,48
Total chiffre d'affaires	7.491.998,66	3.321.413,93	2.866.209,89	13.679.622,48
<u>2.2. Autres recettes</u>				
743 -746 Récupérations diverses	1.006.204,49	154.036,34	288.761,83	1.112.243,06
744-747 Produits divers	122.458,14	3.079,98	1.200,00	126.738,12
751-752-754-756 Produits financiers.	3.622,62			3.622,62
753 Amortissements subsides	25.111,25	145.156,76		170.268,01
Total autres recettes	1.157.396,50	302.273,08	289.961,83	1.412.871,81
TOTAL PRODUITS	8.649.395,16	3.623.687,01	3.156.171,72	15.092.494,29
Résultat Courant (2-1)	-91.610,94	-277.730,79	168.438,82	-200.902,91
670 Précompte Mobilier	2.727,37			2.727,37
663 Moins Values				
668 Charges Ex. Ant.				
Charges exceptionnelles	2.727,37			2.727,37
769 Reprise prov				
764 Produits Exceptionnels		27.071,81		27.071,81
768 Produits Ex. Antér.				
Produits exceptionnels		27.071,81		27.071,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	-94.338,31	-250.658,98	168.438,82	-176.558,47
Prélèvement sur les réserves		50.314,81		50.314,81
RESULTAT APRES PRELEV. SUR RESERVES	-94.338,31	-200.344,17	168.438,82	-126.243,66
Intérêts pris en charge pour les résidences services	99.570,57	111.717,62		211.288,19
Résultat après prélèvement sur les réserves sans l'impact des intérêts pris en charges pour les RS	5.232,26	-88.626,55	168.438,82	85.044,53

Le taux d'occupation des structures d'accueil :

Les journées d'hébergement réalisées en 2018 se décomposent comme suit :

	<u>Les Heures Claires</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Limbourg</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Borgoumont</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Total</u>	<u>-</u>
Convalescence	14.024	76,84%	-		-		14.024	76,84%
MR	19.293	82,59%	25.470	95,59%	9.091	80,34%	53.854	87,82%
MRS	37.960	100,00%	11.315	100,00%	16.060	100,00%	65.335	100,00%
MR-MRS	57.253	93,37%					119.189	94,11%
Total	71.277	89,58%	36.785	96,90%	25.151	91,88%	133.215	91,93%
2017	73.295	92,11%	36.969	97,39%	24.008	87,70%	134.272	92,66%

Une légère diminution du taux d'occupation global est observée.

Le taux d'occupation du site « Heures Claires » est impacté négativement par le service de convalescence (76,84%).

En 2018, le taux d'occupation des appartements des résidences services a atteint près des 100% tant à Spa qu'à Limbourg.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes mentionnées dans le rapport de gestion les années précédentes sont toujours d'actualité. Pour les années à venir, il est essentiel de mener à bien les projets de construction de logements en Résidence-services.

Il convient de rappeler que le Conseil d'administration a pris les décisions les plus favorables en matière de gestion du personnel, principalement pour les membres du personnel soignant, en octroyant des évolutions de carrière au-delà du financement INAMI.

A titre de risque, bien qu'à la date de la rédaction du rapport de gestion, la réforme des points APE soit « abandonnée » pour cette législature, il convient d'informer clairement les associés d'un risque important si cette réforme devait être adoptée en tant que tel.

Le simulateur mis à disposition par le Forem donne une enveloppe « fermée » équivalent à 605.122,52 €.



APE

Outil de simulation de la subvention unique

ape-ptp@spw.wallonie.be
reforme.ape@forem.be

Attention, les données calculées ci-dessous ne sont **pas définitives** puisque le dispositif APE reste inchangé jusqu'au 31 décembre 2019 inclus. Par conséquent, les données pourraient encore évoluer en fonction des dispositions et des procédures fixées par la réglementation APE actuelle.

F = Montant de la subvention unique propre à chaque employeur.

$$F = \left(\frac{a/2}{b/2} \right) \times c \times d$$

d = Indexation.

$\left(\frac{a/2}{b/2} \right)$ = Nouvelle valeur de point propre à l'employeur. Attention, celle-ci se base strictement sur les années 2015 et 2016 et sera plafonnée par rapport à la valeur moyenne du point de l'ensemble des employeurs du secteur des pouvoirs locaux ou du secteur non marchand.

c = Nombre total de points octroyés à durée indéterminée ou déterminée, dont la date d'échéance est égale ou postérieure au 31 décembre 2019.

Secteur		Pouvoirs locaux		Remise à zéro	
a	Subventions ¹	2015	2016	$\left(\frac{a/2}{b/2} \right)$	Valeur du point propre à l'employeur 7.436,72 €
		233.627,51 €	241.808,55 €		
b	Réductions ONSS ²	2015	2016	F	Montant du subsid 605.122,52 €
		582.566,32 €	564.707,57 €		
c	Points subventionnés	2015	2016	d	Index
		78,1684	79,9462		
d	Points octroyés	78,0000			
	Index	4,32 %			

^a Pour les employeurs n'ayant pas perçu de subventions APE pour les années de prestations 2015 et 2016, ne remplissez pas ce cadre, laissez les valeurs à zéro. Le calcul sera effectué sur base des valeurs moyennes de point : de 4.533,68 € pour le secteur du non marchand et de 4.957,81 € pour le secteur des pouvoirs locaux.

¹ Montants subventionnés pour l'année de prestation concernée. Concernant le secteur non marchand, ceux-ci ne comprennent ni les paiements ou les récupérations de fonds de roulement, ni les paiements relatifs au crédit d'ancienneté.

² Les montants de réduction de cotisations sociales pris en compte sont ceux transmis par l'Office national de Sécurité sociale au Forem en date du 1er décembre 2017 et portant sur les travailleurs engagés dans le cadre du présent décret et affectés auprès d'une unité d'établissement située en région de langue française.

Pour la simulation, la clé de plafonnement est fixée à 1,5. La valeur moyenne du point est donc limitée à 1,5 fois la valeur moyenne du point du secteur. Cette clé de plafonnement sera fixée par arrêté du Gouvernement wallon.

Pour rappel, la valeur du point APE, utilisée pour le calcul des points subventionnés, est de 2.988,77 € pour 2015, et 3.024,64 € pour 2016.

Dès lors, par rapport à l'exercice 2018, la perte de financement pour 2020 se serait élevée à :

Réductions ONSS 2018 pour contractuels subventionnés	632.183,40 €
Subventions FOREM : 80 x 3093,70 € (valeur d'1 point 2018)	247.308,60 €
Montant total :	879.679,40 €
Soustraction de l'enveloppe de 605 122,52 €	274 556,88 €

A partir de 2021, une nouvelle diminution de 10% par an, cumulés d'année en année, durant 9 ans, - soit une nouvelle perte de financement de 60.000 € (2021), 120.000 € (2022) et 180.000 € (2023 et ainsi de suite durant 9 ans) - s'ajoute à cette perte initiale de financement et ce, sans garantie que le Ministre ayant la compétence fonctionnelle « santé » octroi à l'Intercommunale, une aide financière similaire.

Pour rappel, l'Intercommunale ne distribue pas de dividendes aux Associés. Le bénéfice reporté et les réserves sont utilisés afin de financer les nouveaux investissements et le matériel. Cela permet d'améliorer la qualité de l'hébergement en essayant de maintenir un prix le plus accessible possible. Toutefois, les Associés ne souhaitent pas intervenir dans un éventuel déficit reporté de l'Intercommunale. Dès lors, ce manque de financement structurel et durable, devrait être supporté par les Résidents et/ou la gestion des membres du personnel.

A titre d'incertitude, subsiste également le doute quant au financement INAMI (AViQ depuis le 1^{er} janvier 2019) dit « 3^{ème} volet » et l'application ou non du coefficient réducteur et ce d'année en année.

Le risque relatif à la 6^{ème} réforme de l'Etat est toujours d'actualité, à savoir : « La 6^{ème} réforme de l'Etat a communautarisé le secteur. Le transfert vers les entités fédérées se fait sous la forme d'une enveloppe financière globale et équivalent, pour le secteur, à 90% des moyens initiaux. Le choix de l'affectation des moyens transférés n'étant pas encore défini, il subsiste des inquiétudes importantes quant au maintien des moyens financiers dévolus actuellement au secteur. Pour rappel, l'évolution démographique aura pour conséquence l'augmentation des besoins en la matière. »

Enfin, la modification du Code Wallon relatif à l'Hébergement et l'Accueil des aînés en Wallonie, impactera les moyens financiers disponibles pour les établissements du secteur public en matière d'investissement. En effet, une nouvelle disposition permet aux établissements du secteur privé de bénéficier de subsides sur investissement, réduisant de manière équivalente, les moyens disponibles pour le secteur public et privé caritatif.

En matière de risques et incertitudes, le service de convalescence du site « Heures claires » a un déficit structurel de financement des soins.

Événements post-clôture : Néant

Activités en matière de recherche et de développement : Néant

Existence de succursales de la Société : Néant

Développement de l'Intercommunale

Les travaux de construction de 83 logements en Résidences-Services devraient débuter en janvier 2020. La mise en activité peut raisonnablement être prévue pour le second semestre 2022. Nonobstant une adaptation lors de l'adjudication, à ce jour, le plan financier initial y relatif est le suivant :

Spa et Limbourg - Coûts de construction au m ²			
Surface construite bâtiments	1.250,00 €		
Zone spa	550,00 €		
Terrasses couvertes	670,00 €		
Terrasses sur toitures	175,00 €	TVA sur bâtiments	12%
Balcons	50,00 €	TVA sur abords	21%
		Honoraires	7,85%

	Spa	Limbourg
Nbr Logements	39	44
Superficie construction hors terrasses et abords (m ²)	5.137.000,00 €	4.788.500,00 €
Bardage Site - imposition DGO4	200.000,00 €	
Surface de la zone "spa"	23.650,00 €	41.250,00 €
Superficie passerelle Heures Claires	105.000,00 €	
Superficie en sous-sol		
Superficie terrasses couvertes	165.121,50 €	
Superficie terrasses sur toitures	26.223,75 €	36.820,00 €
Superficie balcons		35.420,00 €
Coût estimatif bâtiments (htva)	5.656.995,25 €	4.901.990,00 €
Coût estimatif Abords (hors TVA)	200.000,00 €	250.000,00 €
TVA travaux (12%) hors abords	678.839,43 €	588.238,80 €
TVA travaux (21%) sur abords	42.000,00 €	52.500,00 €
Honoraires estimatif TVAc (21%)	556.326,69 €	489.361,77 €
Coût général de construction	7.134.161,37 €	6.282.090,57 €

Le coût de construction est plus important pour les logements en Résidences-services à Spa. En effet, vu la configuration du terrain, les appartements sont tous orientés vers le sud. Dès lors, les circulations ne desservent les appartements que d'un seul côté. De plus, une imposition urbanistique de bardage entraîne un coût supplémentaire.

		Spa	Limbourg
Charges			
Amortissement (33 ans)			
1er année (4%)		285.366,45 €	251.283,62 €
Années suivantes (3%)		214.024,84 €	188.462,72 €
(différence 1er année - autres années)		- 71.341,61 €	- 62.820,91 €
Charge d'intérêts moyenne (5 ans)			
emprunt 12 Millions - 20 ans - 1,91 %	205.315,55 €	109.177,61 €	96.137,94 €
Charge personnel entretien			
1 ETP / Spa - 1,5 ETP / Limbourg		39.000,00 €	58.500,00 €
E2 ech 3 = 39.000 €			
Estimatif charges			
1er année		433.544,06 €	405.921,57 €
Années suivantes		362.202,45 €	343.100,66 €
Produits			
Loyer moyen/résidence/mois	900,00 €	35.100,00 €	39.600,00 €
Produits Loyer annuel (11,5 mois)	11,5	403.650,00 €	455.400,00 €
Résultat			
1er année		- 29.894,06 €	49.478,43 €
Années suivantes		41.447,55 €	112.299,34 €

Ce plan financier devra faire l'objet d'une adaptation lors de la publication du marché public y relatif, au travers des mètres réels ainsi que lors de l'attribution du marché en tant que tel.

Toutefois, pour l'actuel plan financier, il est à souligner que le montant du loyer est de 900 euros. Or, le prix habituel du marché dépasse le montant de 1.300 €. Cela laisse une possibilité d'adaptation.

Le transfert de la gestion de la maison de repos et de soins Philippe Wathelet a permis à l'Intercommunale de disposer d'un site supplémentaire. Lors du transfert de la gestion, les différents intervenants (CHR Verviers, Province, Communes de Stoumont et Trois-Ponts, CAHC) ont pris les dispositions nécessaires afin de permettre à l'Intercommunale de construire deux nouveaux établissements, à savoir :

Commune de Stoumont :

Une maison de repos - maison de repos et de soins d'une capacité de 105 lits, 30 logements en Résidence-Services et un accueil de jour d'une capacité de 5 places.

Commune de Trois-Ponts :

Une construction de 100 logements en Résidence-services

La structure interne de l'Intercommunale permet d'envisager, de manière raisonnable, son développement.

En matière d'immobilisation corporelle, le transfert de la gestion, à l'Intercommunale, d'un établissement, géré par un CPAS pourrait se faire de la manière suivante :

- augmentation de capital de l'Intercommunale par apport en nature des lits MR et/ou MRS dans l'Intercommunale ;
- Maintien de la propriété du bien immobilier au sein du CPAS afin de diminuer les charges d'amortissement pour l'Intercommunale ;
- Paiement d'un loyer au CPAS, équivalent au remboursement du montant à financer « hors subsides », afin que l'opération immobilière soit nulle pour le CPAS concerné. La construction et la situation financière de l'établissement sont deux éléments à négocier distinctement.

L'Intercommunale se doit d'anticiper sur les besoins en matière d'hébergement des personnes âgées pour les années à venir. La difficulté de financement des soins en maisons de repos - maisons de repos et de soins par la Région wallonne constitue une préoccupation majeure. Il est raisonnable d'envisager que l'hébergement des personnes âgées autonomes se ferait au travers de structure ne « bénéficiant » pas du financement des soins tel que prévu à ce jour en maison de repos - maison de repos et de soins. Dès lors, le développement de logements en Résidence-services permet d'anticiper les besoins en matière d'hébergement futur et d'éviter que les maisons de repos - maison de repos et de soins ne deviennent des unités d'accueil de personnes à forte dépendance uniquement. Cet objectif est en cours au travers des projets de construction de logements en Résidence-services sur les sites de Spa (39 logement en RS), Limbourg (44 logements en RS), Stoumont (25 logements en RS) et Trois-Ponts (50 logements en RS)

LISTE DES ADJUDICATAIRES

En 2018, les marchés publics suivants ont été réalisés :

- « Attribution de marché pour la location de chapiteaux pour les différents sites »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
Par délibération du Conseil d'administration du 25 avril 2018, le marché est attribué à la société Chapi GW pour un montant de 22.738,32 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour la climatisation des locaux Salon 1er, 2ième, 3ième et Cantou (Site Heures Claires) »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
Par délibération du Conseil d'administration du 29 juin 2018, le marché est attribué à la société Graindorge pour un montant de 17.351,40 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour un élévateur actif pour le 2^{ème} étage MRS (Site Heures Claires) »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
Par délibération du Conseil d'administration du 29 juin 2018, le marché est attribué à la société Arjo pour un montant de 5.271,97 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour les gâches électriques des portes de secours (Résidence Philippe Wathelet) »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
Par délibération du Conseil d'administration du 19 septembre 2018, le marché est attribué à la société « Bâtiment et maintenance » pour un montant de 12.995,40 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour la mise en conformité de la détection incendie (Résidence Philippe Wathelet) »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
Par délibération du Conseil d'administration du 19 septembre 2018, le marché est attribué à la société « Bâtiment et maintenance » pour un montant de 26.220,70 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour le remplacement du photocopieur XEROX 7428 (Site Heures Claires) »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
Par délibération du Conseil d'administration du 19 septembre 2018, le marché est attribué à la société Ricoh Belgium pour un montant de 4.358,49 € T.V.A. comprise.

Rapport du Comité de rémunération

1° jetons de présence attribués et indemnité de fonction pour 2018 :

Noms	Prénoms	Nr National	Dates de Naissance	Jetons Bruts à payer	Montant du précompte	Net à payer
Annet	Pierre	640113061-27	13/01/1964	- €	- €	- €
Beaujean	Georges	531215149-16	15/12/1953	630,00	178,24	451,76
Berrendorf	Bruno	580106317-49	06/01/1958	- €	- €	- €
Bertholet	Nathalie	850616080-06	16/06/1985	540,00 €	149,17 €	390,83 €
Bray	Pierre	670418321-89	18/04/1967	990,00 €	311,28 €	678,72 €
Dechesne	Philippe	630225167-32	25/02/1963	720,00 €	210,84 €	509,16 €
Degey	Maxime	831015075-27	15/10/1983	270,00 €	136,25 €	133,75 €
Dejardin	Valérie	820316116-80	16/03/1982	- €	- €	- €
Delettre	Sophie	791012030-78	12/10/1979	- €	- €	- €
Fagnant	Carine	710416090-76	16/04/1971	810,00 €	244,45 €	565,55 €
Henrotte Brach	Francine	561021142-86	21/10/1956	810,00 €	245,45 €	565,55 €
Houssa	Dimitri	831220145-15	20/12/1983	900,00 €	278,07 €	621,93 €
Houssa	Joseph	300412165-36	12/04/1930	- €	- €	- €
Jurion	Bernard	501128151-39	28/11/1950	90,00 €	24,53 €	65,48 €
Maréchal	Luc	530505007-21	5/05/1953	990,00 €	311,68 €	678,32 €
Orban	Claude	550924007-06	24/09/1955	1.080,00 €	345,30 €	734,70 €
Polis	Thierry	630210155-09	10/02/1963	180,00 €	49,05 €	130,95 €
Radermecker	Raoul	370309067-73	9/03/1937	450,00 €	122,63 €	327,38 €
Vromen	Pierre- Yves	891019203-02	19/10/1989	- €	- €	- €
Ylieff	Yvan	410308147-10	9/03/1941	1.170,00 €	378,91 €	791,09 €
				9.630,00 €	2.985,24 €	6.644,76 €

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction :

Fonction de Directeur général :
Ribourdouille Bernard

	2018
Rémunération brute Echelle A6	82.901,09 €
Avantage en nature pour véhicule	4.912,66 €
Total	87.813,75 €

Conclusions

Dans l'absolu, le résultat de l'exercice, en mali de 176.558,47 € est un déficit acceptable compte tenu de la charge d'intérêts, d'un montant de 211 K€, pour l'emprunt relatif à la construction des logements en Résidence-Service.

En tenant compte des éléments suivants, à savoir :

- du prélèvement sur les réserves pour charge d'emprunt pour la construction de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont pour un montant 50.314,81 € ;
- du montant de 211.288,19 € de charge d'intérêts relatifs à l'emprunt pour les constructions des logements en Résidence-services ;

le résultat de l'activité de l'Intercommunale pour 2018 est positif à concurrence de 85.044,53 €

Ceci est la conséquence d'une gestion rigoureuse, à laquelle chaque membre du personnel participe quotidiennement.

Le maintien de l'équilibre financier à long terme, en intégrant les constructions à venir, constitue un objectif indispensable afin de préserver l'Intercommunale.

Les projets de constructions sont les suivants :

- Site de Spa - 39 logements en Résidence-services ;
- Site de Limbourg - 44 logements en Résidence-services ;
- Commune de Stoumont - MR-MRS de 105 lits - 30 logements en Résidence-services - 5 place en accueil de jour ;
- Commune de Trois-Ponts - 50 logements en Résidence-services.

Au vu de la situation actuelle de l'Intercommunale et de ces projets de construction, il convient d'avoir une attention particulière à l'évolution du cash-flow dans les années à venir.

Le Conseil d'administration poursuivra également le développement suivant :

1. Informatisation :

- Projet d'autonomie informatique pour la gestion d'une maison de repos.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'écriture d'affectation suivante :

Bénéfice reporté Ex. précédent	1.497.093,83 €
Résultat de la période	- 176.558,47 €
Prélèvement sur les réserves disponibles	- 50.314,81 €
Bénéfice à reporter	1.370.850,17 €

Au 31 décembre 2018, après affectation du résultat 2018 et adaptation des réserves pour charges d'emprunt, les montants sont les suivants :

Réserve légale	137.468,16 €
Réserve charge d'emprunt Limbourg	123.869,75 €
Bénéfice reporté	1.370.850,17 €

Le montant de réserve pour charge d'emprunt permet de compenser les charges d'intérêts, pour l'emprunt réalisé, relative aux travaux d'extension de la Résidence Léon d'Andrimont.

Le montant des réserves et du bénéfice reporté, à savoir 1.632.188,08 €, permettent d'aborder les années à venir comme une période de transition de l'Intercommunale au travers des projets de constructions mentionnés ci-avant. Cette transition doit être réalisée en maîtrisant l'évolution du cash-flow.

Le Conseil d'Administration.

Annexes 3 : le bilan social - Rapport absentéisme 2018 - Rapport formation 2018

CS1				1	EUR	
NAT.	Date de la réception par la BNB	N°	Page	U	D	CS1/1.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: Centre d'Accueil - Les Heures Claires

Forme juridique: SCRL

Adresse: Avenue Reine Astrid N°: 131 Bte:

Code postal: 4900 Commune: SPA

Numéro d'entreprise¹: BE255471868

Description de l'activité principale de l'entreprise:

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom: Ribourdouille

Téléphone: 087/77.41.61 Téléfax: 087/77.54.87

Adresse e-mail: b.ribourdouille@cahc.be

Signature pour l'entreprise:

¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

999 - - - - -

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein	1001	107,4	19,6	87,8
Temps partiel	1002	221,7	11,9	209,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	222,2	25,4	196,8

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	138590,4	29752,1	108838,3
Temps partiel	1012	147500,2	8095,9	139404,3
Total	1013	286090,6	37848,0	248242,6

Frais de personnel

Temps plein	1021	5266772,7	1040323,5	4226449,2
Temps partiel	1022	4617015,6	233730,4	4383285,2
Total	1023	9883788,3	1274053,9	8609734,4

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	107,4	19,6	87,8
1002	221,7	11,9	209,8
1003	222,2	25,4	196,8
1011	138590,4	29752,1	108838,3
1012	147500,2	8095,9	139404,3
1013	286090,6	37848,0	248242,6
1021	5266772,7	1040323,5	4226449,2
1022	4617015,6	233730,4	4383285,2
1023	9883788,3	1274053,9	8609734,4
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	219,9	26,4	193,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	291920,1	41248,3	250671,8
Frais de personnel	1023	9476753,0	1284230,6	8192522,4
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	219,9	26,4	193,5
1013	291920,1	41248,3	250671,8
1023	9476753,0	1284230,6	8192522,4
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	103,0	179,0	216,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	101,0	133,0	186,1
Contrat à durée déterminée	111	2,0	16,0	11,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113		30,0	19,5
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	19,0	11,0	25,9
de niveau primaire	1200	1,0	2,0	2,0
de niveau secondaire	1201	9,0	6,0	12,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	9,0	1,0	9,6
de niveau universitaire	1203		2,0	1,5
Femmes	121	84,0	168,0	190,8
de niveau primaire	1210	1,0	8,0	5,3
de niveau secondaire	1211	42,0	125,0	121,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	39,0	32,0	60,9
de niveau universitaire	1213	2,0	3,0	3,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2,0		2,0
Employés	134	85,0	134,0	171,7
Ouvriers	132	16,0	45,0	42,7
Autres	133			0,3

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	44,0	65,0	78,3
210	9,0	4,0	11,0
211	35,0	29,0	50,1
212			
213		32,0	17,2

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	45,0	62,0	76,6
310	11,0	9,0	16,2
311	34,0	21,0	44,3
312			
313		32,0	16,1
340	3,0	3,0	4,8
341			
342			
343	28,0	52,0	54,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	13	5811	188
Nombre d'heures de formation suivies	5802	180	5812	3152
Coût net pour l'entreprise	5803	8 161,38	5813	94 664,45
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport sur l'absentéisme 2018 de l'Intercommunale « Les Heures Claires »

A. Introduction

Dans les tableaux et les graphiques ci-dessous, il y a lieu de comprendre les choses suivantes :

1. **Absences pour maladie avec salaire garanti** = toutes les absences pour maladie pour lesquelles une rémunération garantie est due par l'Intercommunale, et ce aussi bien pour le statut ouvrier que pour le statut employé.
2. **Absences sans salaire garanti** = les absences pour maladie de plus d'un mois ainsi que toutes les autres absences pour raisons de santé qui ne sont pas de la maladie (accident de travail, écartement prophylactique, congé de maternité, congé d'allaitement, interruptions de carrière) et pour lesquelles l'Intercommunale n'intervient pas dans la rémunération.
3. **Absentéisme pour maladie** = toutes les absences pour maladie avec et sans coût pour l'Intercommunale.
4. Hormis les pourcentages, ces différentes données sont exprimées en heures.

B. Site « Heures Claires »

Pour un total de 284 550,38 heures en 2018, il y a eu (en nombre d'heure) :

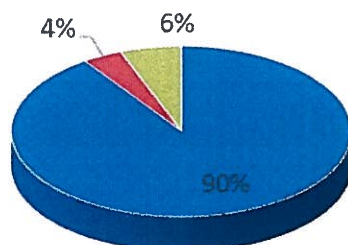
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	6540,29
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	271,7
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	423,9
TOTAL	7235,89

Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	1556,1
Hrs ass. maladie (mutuelle)	6540,29
Hrs maladie 1er mois ancienneté	15,2
Hrs maladie > 1 an	13942,58
Hrs congé allaitement	1594,1
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	4478,3
Hrs repos accouchement	1677,7
Hrs interruption de carrière	4159,86
TOTAL	33964,13

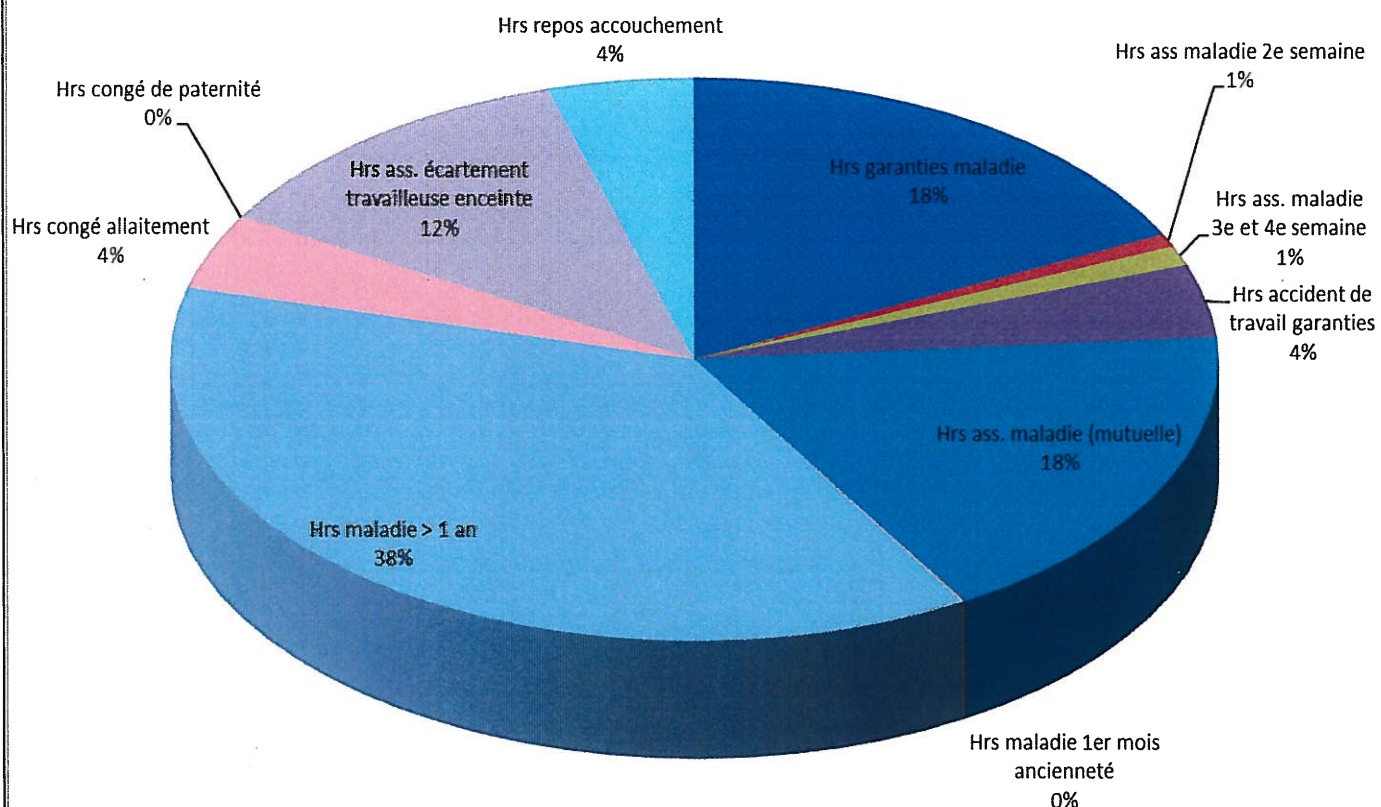
ABSENTEISME POUR MALADIE	9,75%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	2,54%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Heures Claires

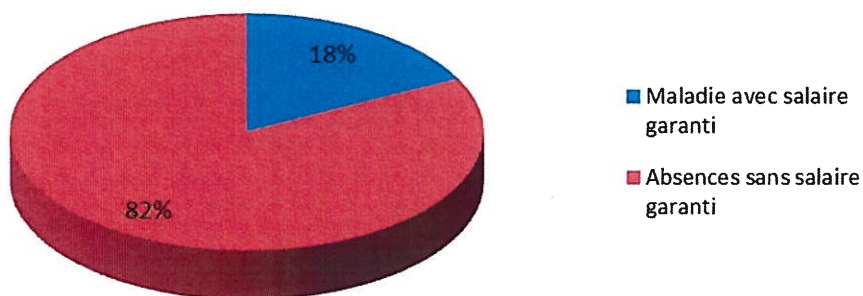
- Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)
- Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)
- Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)



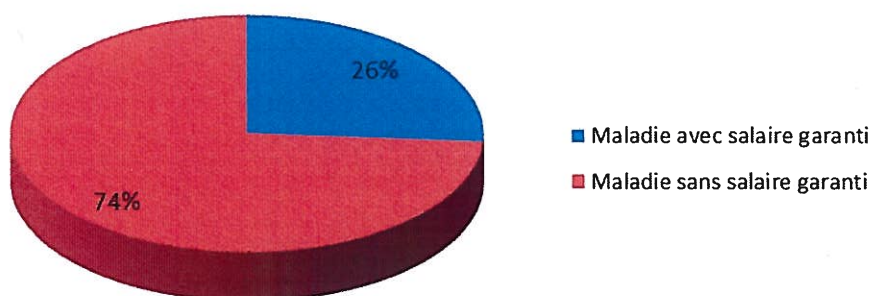
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Heures Claires



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site HC



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site HC



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. En 2018, il y a eu +- **33.964** heures d'absences sans salaire garanti pour un total de +- **33.306,3** heures de remplacements. La différence s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, elle s'explique également par des agents malades de longue durée qui n'ont plus été remplacés suite à des nouveaux calculs des quotas INAMI.

C. Site « Limbourg »

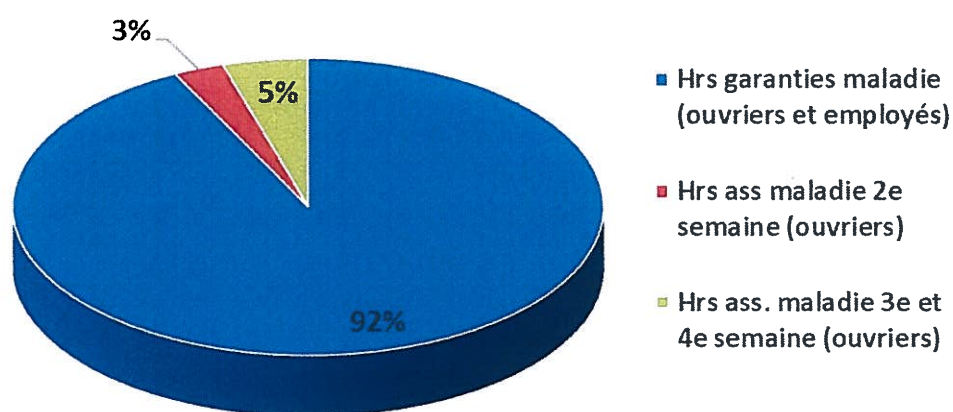
Pour un total de 110 112,38 heures en 2018, il y a eu (en nombre d'heure) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	4515,58
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	133,32
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	227,64
TOTAL	4876,54

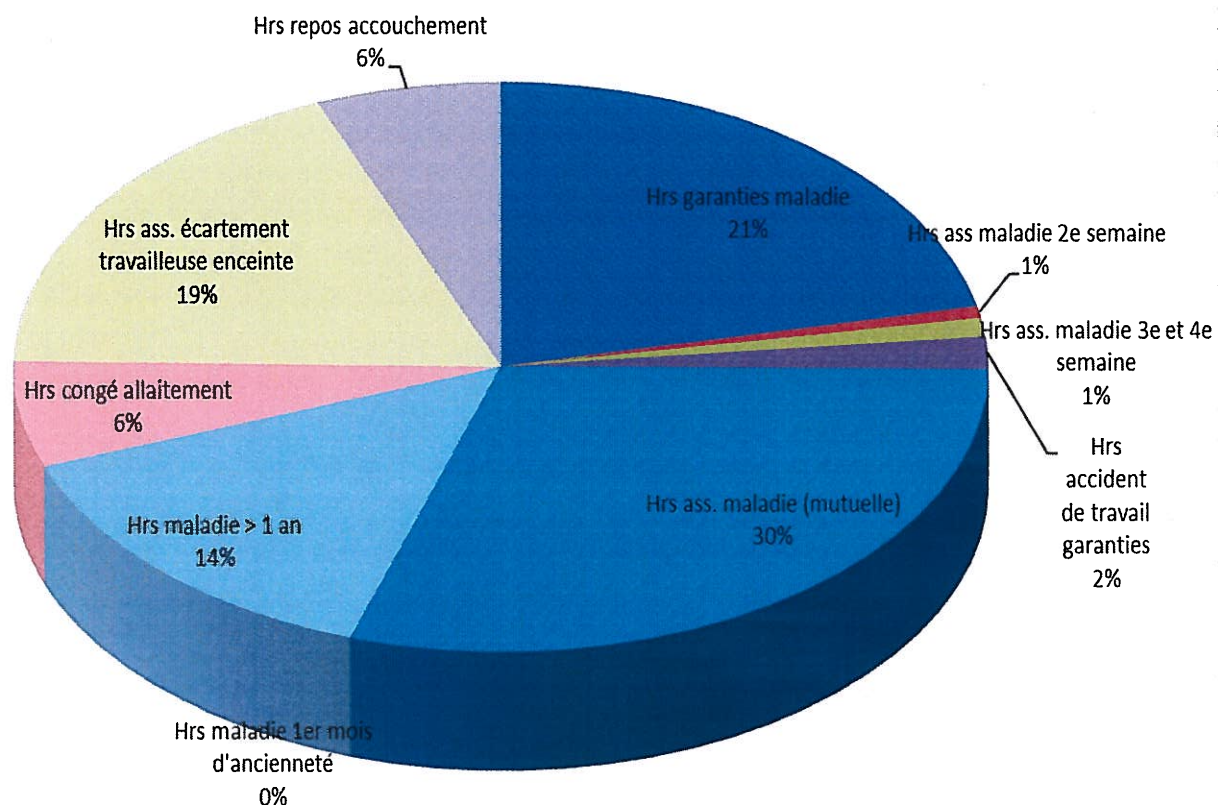
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	387,6
Hrs ass. maladie (mutuelle)	6241,88
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	2988,7
Hrs congé allaitement	1257,8
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	3889,3
Hrs repos accouchement	1280,6
Hrs interruption de carrière	4560,38
TOTAL	20606,26

ABSENTEISME POUR MALADIE	12,81%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	4,43%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Limbourg



Absentéisme global (hors interruption de carrière) - Site Limbourg



Rapport entre les absences avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Rapport entre les maladies avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'intercommunale. En 2018, il y a eu +- **20.606,26** heures d'absences sans salaire garanti pour un total de +- **13.257,87** heures de remplacements.

Dans ces 20.626,26 heures, les heures d'assurance maladie mutuelle, maladie + 1 an et d'écartement prophylactique sont en augmentation par rapport à 2017. Cependant, vu les quotas INAMI, les remplacements ne se font pas automatiquement et/ou entièrement, ce qui explique, d'une part, la différence avec les heures de remplacement.

D'autre part, certains agents, en incapacité de travail depuis de nombreuses années, ne sont pas remplacés depuis le début et n'ont pas, dès lors, fait partie des calculs des quotas réalisés au moment de l'ouverture du nouveau bâtiment. (Historique 2014)

Enfin, durant l'année 2018, certaines absences (notamment celles d'infirmières) ont été comblées par des CDD « attente infi » qui ne sont pas repris dans les heures de remplacement.

Nous devons constater une augmentation de l'absentéisme avec salaire garanti de 1,29% (3.14% en 2017) ainsi que de l'absentéisme pour maladie de 2.36% (10.45% en 2017).

D. Site « Borgoumont »

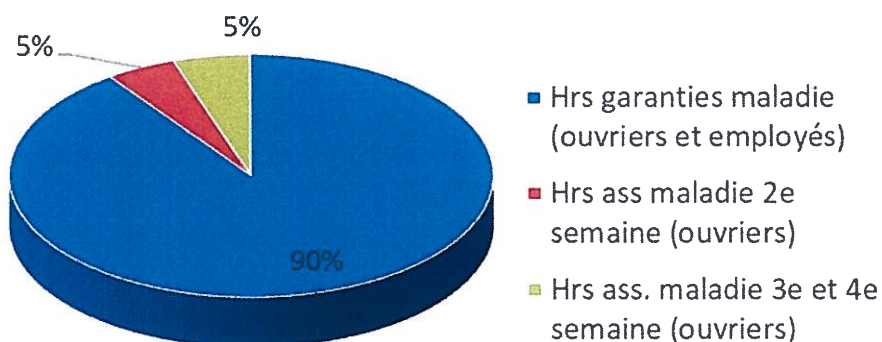
Pour un total de 53 888,53 heures en 2018, il y a eu (en nombre d'heure) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	1323,5
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	68,4
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	76
TOTAL	1467,9

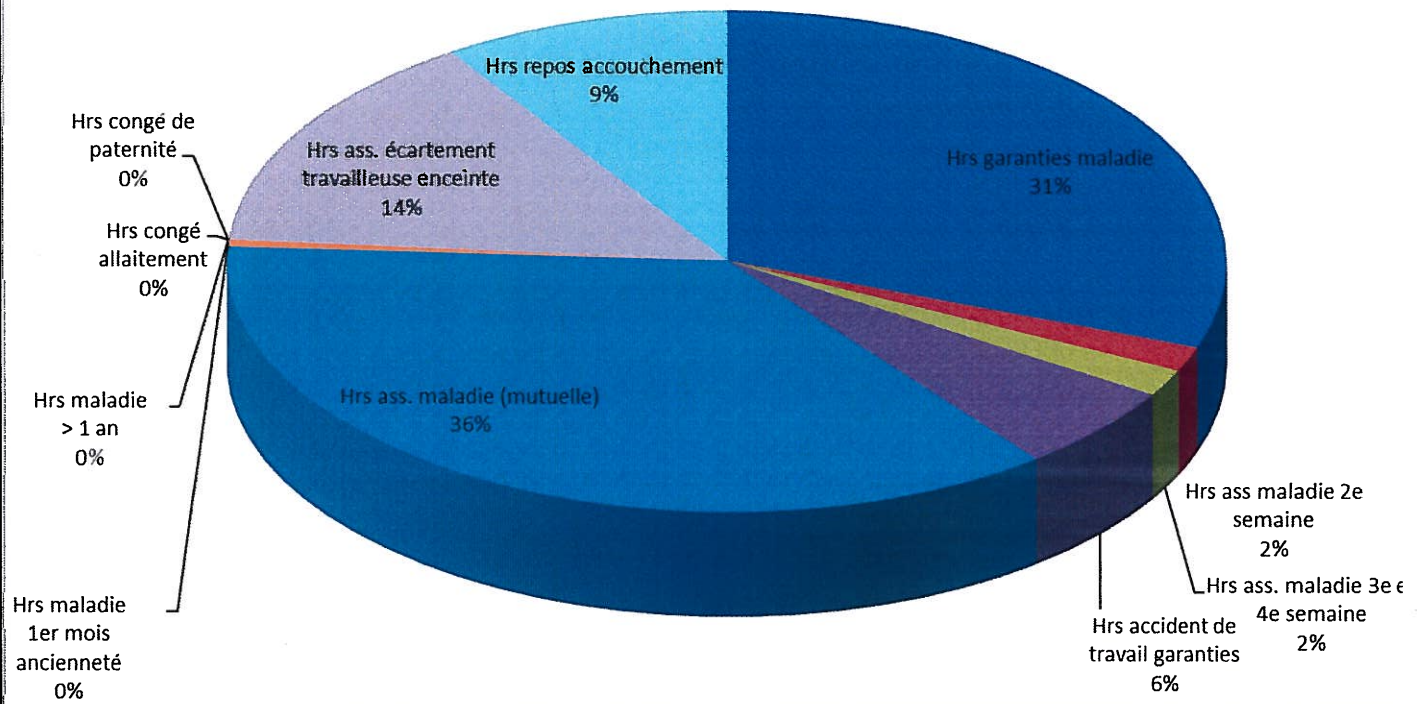
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	239,8
Hrs ass. maladie (mutuelle)	1575,48
Hrs maladie 1er mois ancienneté	19
Hrs maladie > 1 an	0
Hrs congé allaitement	0
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	621,3
Hrs repos accouchement	404,7
Hrs interruption de carrière	529,72
TOTAL	3390

ABSENTEISME POUR MALADIE	5,68%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	2,72%

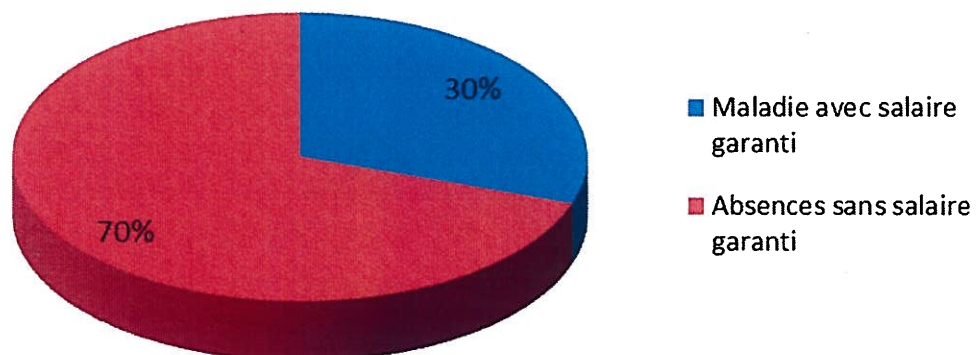
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Borgoumont



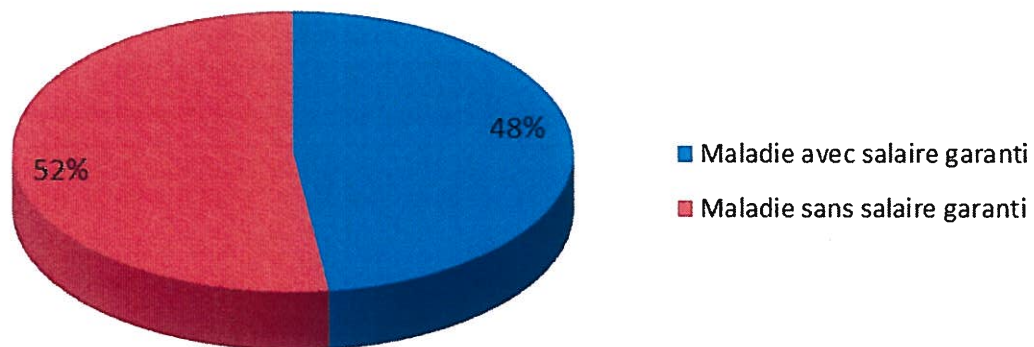
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Borgoumont



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont



Remplacements :

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale.

En 2018, il y a eu 3390 heures d'absence sans salaire garanti pour un total de 806,2 heures de remplacement. Les remplacements ne sont pas de façon systématique sur le site, car les quotas INAMI sont largement dépassés.

E. Trois sites confondus

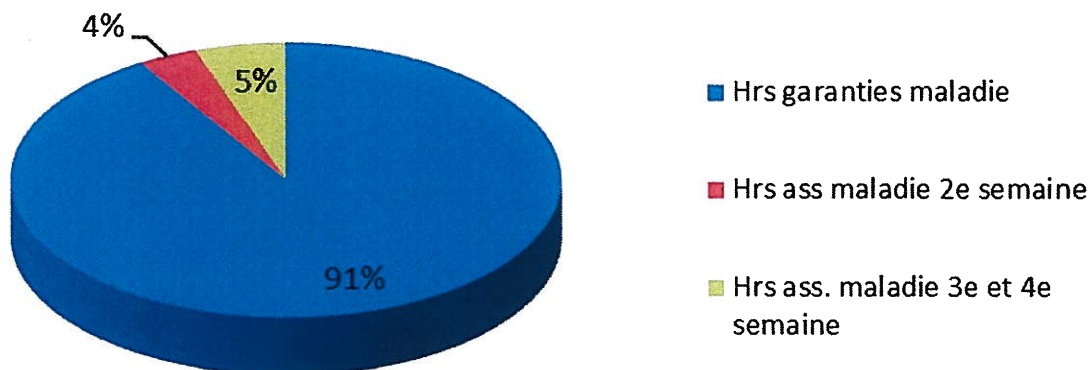
Pour un total de 448 551,29 heures en 2018, il y a eu :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie	12 379,37
Hrs ass maladie 2e semaine	473,42
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine	727,54
TOTAL	13 580,33

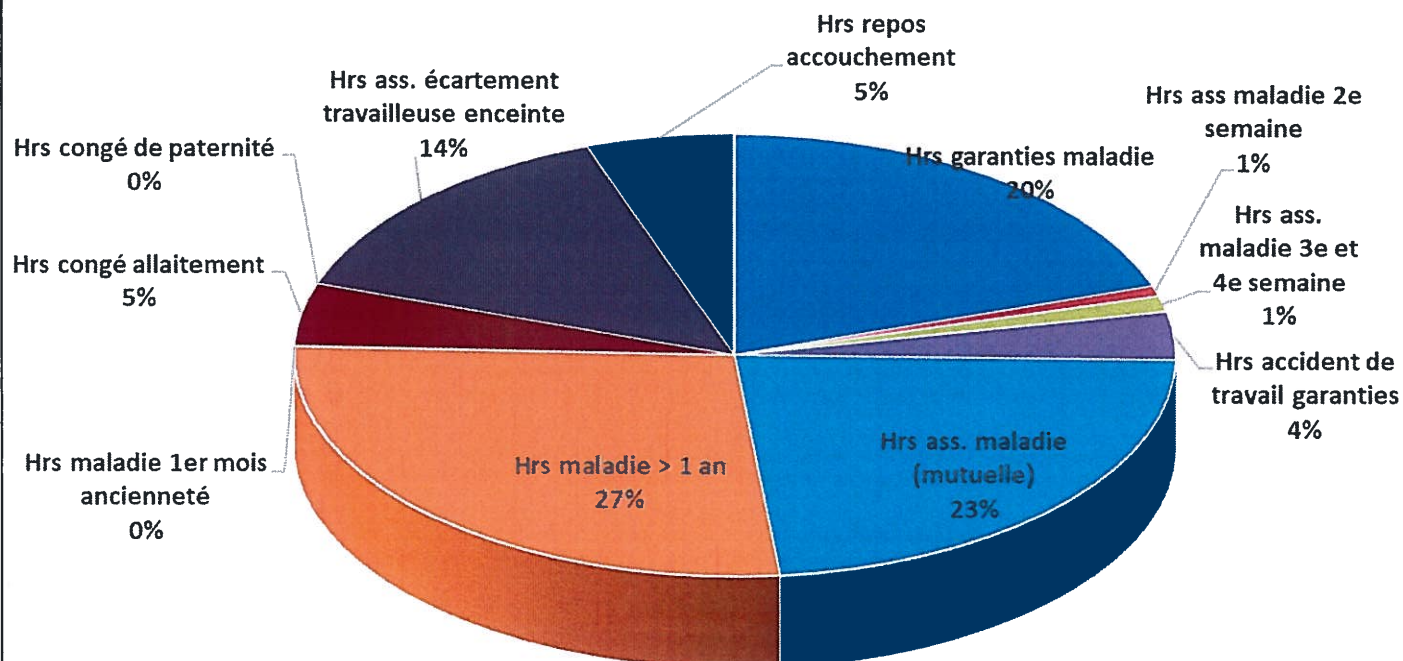
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	2 183,50
Hrs ass. maladie (mutuelle)	14 357,65
Hrs maladie > 1 an	16 931,28
Hrs maladie 1er mois ancienneté	34,2
Hrs congé allaitement	2 851,90
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	8 988,90
Hrs repos accouchement	3 363
Hrs interruption de carrière	9 249,96
TOTAL	57960,39

ABSENTEISME POUR MALADIE	10,01%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,03%

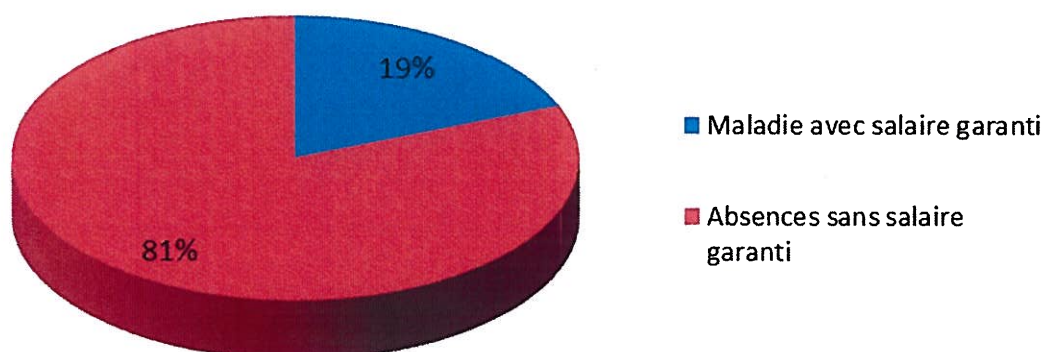
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - 3 Sites



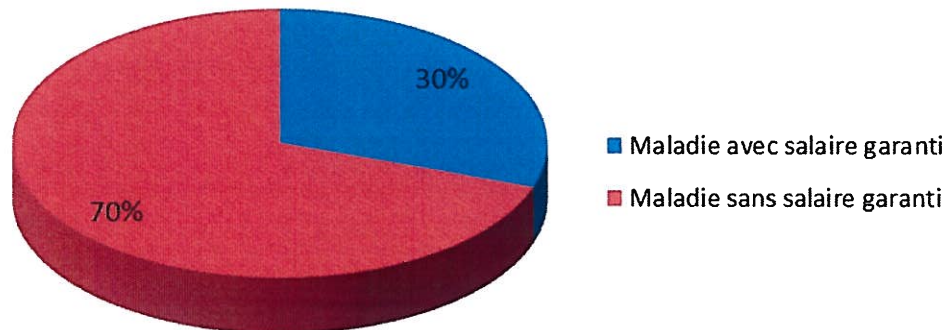
Absentéisme global (Hors interruption de carrière) 3 Sites



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti- 3 Sites

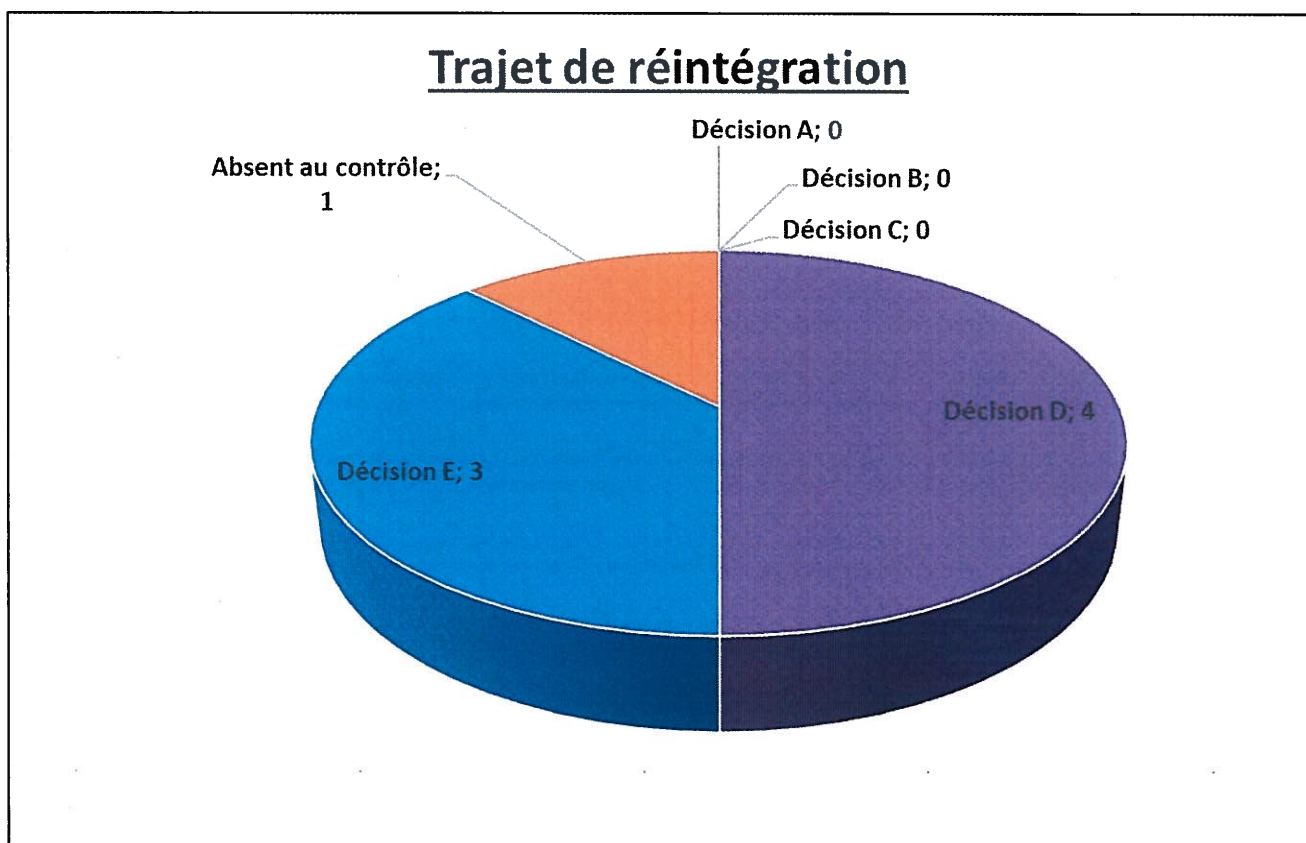


Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - 3 Sites



F. Trajet de réintégration

En janvier 2019, le Conseil d'Administration a donné son accord pour introduire des trajets de réintégration pour 8 agents en incapacité depuis plus d'un an et dont leurs pathologies n'étaient pas reprises dans la liste des pathologies lourdes (cf. annexe 1 -Concertation syndicale du 20/06/2012). Le graphique représente la situation du 31/03/2019.



Légende :

Décision A : Le travailleur peut, à terme, reprendre le travail convenu, le cas échéant avec une adaptation du poste de travail. Entretemps, il est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision B : Le travailleur peut à terme reprendre le travail convenu mais entretemps n'est pas en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision C : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu mais est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision D : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu et n'est pas en état d'effectuer chez le même employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision E : Il n'est pas opportun de démarrer un trajet de réintégration pour des raisons médicales et la situation devra être réévaluée dans un délai de 2 mois (mais cette décision ne peut être prise lorsque la réintégration a été demandée par le médecin-conseil.

Absent au contrôle : Le travailleur ne se présente pas aux convocations de la Médecine du travail.

G. Conclusion

Le taux global d'absentéisme pour maladie (avec ou sans salaire garanti) : 10.01 % est légèrement en augmentation par rapport à l'année 2017 (9,20 %), comme celui en salaire garanti : 3.03% (contre 2.80% en 2017).

Pour un total de 13.580,33 heures de maladie avec paiement de salaire garanti (contre 12.458,63 en 2017), il y a 14.357,65 heures de maladie de plus d'un mois (contre 14.388,70 en 2016), et donc sans coût pour l'Intercommunale.

Le nombre d'heure de maladie de plus d'un mois a légèrement augmenté par rapport à 2017. Cependant, le nombre d'heure de maladie de plus d'un an a augmenté de façon significative : 16.931,28 (contre 14.019.64 en 2017), force de constater que les pathologies plus lourdes sont présentes et continuent à progresser.

Le nombre d'heures d'accident du travail a diminué de plus de 40 % par rapport à 2017.

Le taux global d'absentéisme pour maladie ayant une répercussion financière pour l'Intercommunale (maladie < 1 mois) de 3,03 % reste satisfaisant.

Le site Heures Claires diminue son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti de 0.18 % (2,54 % en 2018 par rapport à 2,72 % en 2017, et 2,45 % en 2016). Le site de Limbourg quant à lui augmente son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti de 1,29 %, (4,43% en 2018 contre 3,14 % en 2017 et 4,29% en 2016) Pour le site de Borgoumont, le taux reste stable 2,72% en 2018 contre 2,62 % en 2017.

L'Intercommunale peut constater que par rapport à 2017, le taux d'absentéisme pour maladie de courte durée, entraînant une charge financière pour l'Intercommunale reste constant, pour les trois sites confondus.

Le taux est très satisfaisant compte tenu du secteur d'activité.

Rapport sur les formations 2018 du Centre d'Accueil « Les Heures Claires »

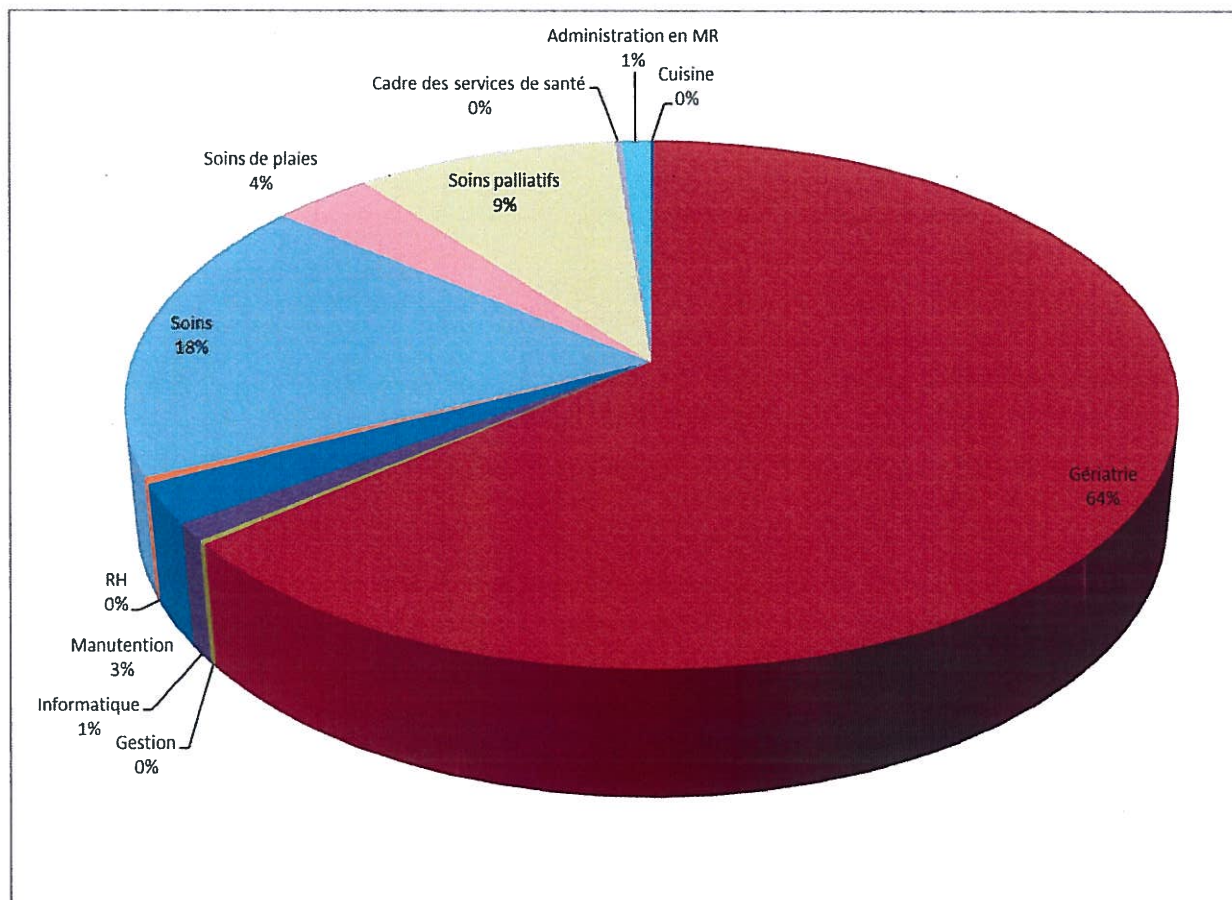
A. Introduction

Dans les tableaux ci-dessous, les différentes données sont exprimées en heures.

B. Répartition par « type » de formation

Pour un total de 3.332 heures en 2018 (1.863,17 heures en 2017), il y a eu :

Administration en MR	34,00
Cadre des services de santé	8,00
Cuisine	3,50
Gériatrie	2129,00
Gestion	8,00
Informatique	35,00
Manutention	81,00
RH	12,00
Soins	588,50
Soins de plaies	120,00
Soins palliatifs	313,00
Total général	3332,00



C. Répartition par formation

Pour un total de 3.332 heures en 2018 (1.863,17 heures en 2017), il y a eu :

La nouvelle prise en charge du résident.	196
Télévic - Ancien Système (SPA)	18,50
Careplus Module 1	3,50
Careplus Module 2	7,00
Humanitude et Sommeil	108,00
Matinée d'échange autour du projet "TubbeModellen"	3,00
Soins de plaie, Dossiers médicaux et Questions relatives au service de garde	114,00
Démarche en soins appliquée en gériatrie	216,00
Reprise du financement Inami par l'Aviq	4,00
Attitude et accompagnement de la personne agée Groupe C 1ère séance	192,00
Attitude et accompagnement de la personne agée Groupe C 2ème séance	168,00
La bientraitance en maison de repos	240,00
Attitude et accompagnement de la personne agée Groupe B 1ère séance	192,00
Attitude et accompagnement de la personne agée Groupe B 2ème séance	176,00
Perspectives, ressources humaines: Alice au pays des compétences!	12,00
Humanitude et sommeil	57,00
Formation manutention	65,00
Le RGPD en pratique d'un point de vue sécurité informatique et juridique	6,00
Attitude et accompagnement de la personne agée Groupe A 1ère séance	184,00
Attitude et accompagnement de la personne agée Groupe A 2ème séance	176,00
Notions d'hygiène hospitalière	248,00
Attitude et accompagnement de la personne agée Groupe D 2ème séance	192,00
Attitude et accompagnement de la personne agée Groupe D 1ère séance	184,00
Medtech samples/ formation soins de plaies	3,00
Les stomies digestives et urinaires: matériel, soins et complications - l'incontinence masculine: les étuis péniens, comment les choisir et les placer	3,00
Quand les troubles psychiatriques s'invitent en MR-MRS.	6,00
Collège de manutention, "quoi de neuf?"	16,00
Soins palliatifs: aspects medio-psycho-sociaux	128,00
Soins palliatifs: aspects infirmiers	176,00
21 ème journée d'Automne	12,50
Echange de pratiques pour les "référénts palliatifs" des MR-MRS. Thème: "Difficultés du quotidien (protocoles d'anticipation,...). Peut on les éviter?"	3,00
Recyclage pour conseiller en prévention	8,00
Gestion de la qualité et qualité de vie: compatible?	8,00
Voyage d'étude pour le secteur des aînés en Communauté Germanophone- Allemagne	16,00
Journees Santhéa	16,00
Dénutrition et déglutition	3,50
Réanimation et défibrillateur + Les contentions	171,00
Total général	3332,00

D. Coût total des formations

Le coût total des formations pour l'année 2018 s'élève à 102.825,83 € (64.882,12 € en 2017). Le coût pour les participants s'élève à 83.141,69 € (45.860,96 € en 2017), ce montant correspondant au coût salarial. Le coût pour les formateurs (internes et externes) s'élève à 19.684,14 € (19.201,16 € en 2017). Le coût lié aux frais de déplacement des agents s'élève à 1.992,57 € (3.852,31 € en 2017).

